

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**du mardi 29 mars 2022
Registre des actes communicables**

PRÉSENTS ET REPRESENTES

Madame Cécile BRÉON, Vice-Présidente
Madame Frédérique De VINZELLES, Administratrice
Madame Brigitte GAUVAIN, Administratrice
Madame Françoise HUET, Administratrice
Madame Laurence JOURION, Administratrice
Monsieur Pierre LEBEAU, Administrateur
Madame Céline MARTIN, Administratrice
Monsieur Alain MORAINÉ, Administrateur
Madame Isabelle POLLARD, Administratrice
Monsieur Pierre CHARDON, Administrateur (Pouvoir à Mme BRÉON)
Madame Marie-Noëlle DUPRE, Administratrice (Pouvoir à Mme De VINZELLES)
Madame Pierrette ETIENNE, Administratrice (Pouvoir à Mme JOURION)

EXCUSÉS :

Monsieur Robert COMBE, Administrateur
Madame Michèle GUYOMARD DE PREAUDET, Administratrice
Madame Muriel HAUCHEMAILLE, Administratrice
Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, Présidente
Monsieur Jean-Philippe POLITZER, Administrateur

La séance est ouverte à 17 heures 00

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2022

Mme Bréon, Vice-présidente, propose à l'ensemble des administrateurs d'exprimer leurs remarques sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration.

Les administrateurs n'ayant aucune 29 mars 2022, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Madame Huet à 17h03

2. PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2022

Madame Bréon présente le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2022 qui a pour objet d'exposer les grands axes de la politique du CCAS servant à préparer le budget primitif 2022 et qui sera soumis au vote de l'assemblée à la prochaine séance du Conseil d'administration.

Arrivée de Madame Gauvain à 17h11

Madame Bréon en profite pour indiquer que l'aide Sport Culture a bénéficié à 27 jeunes l'année passée et qu'il y eu 14 refus dus à des inscriptions à des associations non vincennoises ou des dépassements de barème d'attribution.

Monsieur Moraine se questionne sur le besoin d'aide en espèce pour l'épicerie solidaire.

Madame Jourion explique que la participation pour une personne seule est de 4.40€ alors que les chèques alimentaires sont de 7€ l'unité et qu'il n'y a pas de rendu possible.

Monsieur Lebeau informe l'assemblée du déménagement prochain de l'épicerie solidaire dans le local contigu, plus clair et plus fonctionnel, qui permettra d'avoir un coin convivial mais surtout de disposer d'une cuisine.

Monsieur Moraine demande s'il y aura une partie réfrigérée et si l'on connaît déjà la date d'ouverture.

Monsieur Lebeau précise qu'il y a des prises partout et que le mois de septembre est l'objectif à atteindre

Les administrateurs prennent acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires.

3. AVENANT N°2 A LA CONVENTION ENTRE LE CCAS ET L'ASSOCIATION ENTRAIDE ET PARTAGE RELATIVE A LA DOMICILIATION DES PERSONNES SANS DOMICILE STABLE

Madame Bréon présente l'avenant n°2 à la convention entre le CCAS et l'association *Entraide et Partage* relative à la domiciliation des personnes sans domicile à Vincennes. L'avenant fixe les modalités financières annuelles. Le montant annuel global de cette participation est établi sur la base des domiciliations de l'année N-1 fourni par l'association correspondant à un montant de 100 € par personne domiciliée par l'association et ayant un lien avec Vincennes selon les critères définis par la convention.

Madame Bréon précise que pour l'année 2022, la subvention est fixée à 14 500 € (145 personnes domiciliées en 2021) payable en deux versements 7 050 € en juin 2022 et le solde de 7 450 € en octobre 2022.

Plusieurs questions de *Monsieur Moraine* : la subvention est-elle en augmentation ? L'association domicilie-t-elle beaucoup de personnes ?

Madame Bréon précise que le nombre de personnes domiciliées pour le CCAS est compris, selon les années, entre 140 et 150. Elle précise que l'association ne domicilie pas que des vincennois.

Monsieur Moraine demande si l'association bénéficie d'autres aides.

Madame Bréon répond par l'affirmative indiquant que le Département subventionne aussi l'association.

Madame de Vinzelles indique qu'il y a une certaine difficulté à reconnaître le lien avec Vincennes lorsque la personne fréquente une association vincennoise, les associations ne faisant pas forcément remonter l'information et la personne ne pensant pas toujours à l'indiquer à *Entraide et Partage*.

Sans autre question ou remarque, la proposition est mise au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

4. CONVENTION ENTRE LE CCAS ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA

Madame Bréon présente la convention du Conseil départemental du Val-de-Marne relative à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA pour l'année 2022. L'actuelle convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2021, le Conseil départemental propose donc une nouvelle convention d'une durée d'un an.

Monsieur Lebeau demande si la convention sera renouvelable.

Madame Bréon lui répond par la négative. En effet, le Département travaille actuellement à de nouvelles modalités pour le RSA, modalités qui seront reprises dans une nouvelle convention.

Sans autre question ou remarque, la proposition est soumise au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

5. MISE A JOUR DES TARIFS DES ANIMATIONS SENIORS

Madame Bréon propose la mise à jour du tarif des animations seniors pour l'année 2022 pour les rares animations payantes à destination des seniors.

Madame Gauvin fait remarquer l'absence d'un tarif « non imposable » pour les ateliers culinaires.

Madame Martin explique que cette animation n'a lieu que dans le cadre de la Fête des seniors d'où l'instauration d'un tarif unique.

Sans autre question ou remarque, la proposition est soumise au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

6. APPEL A PROJET DE L'ASSOCIATION SOLIHA POUR LA REFECTION DE LA SALLE DE BAIN DE MME W

L'association SOLIHA accompagne Mme W, âgée de 47 ans afin de créer, à son domicile, une douche avec un bac le plus bas possible.

SOLIHA a présenté un devis de 15 489 € pour la totalité des travaux avec un plan de financement de 7 041 € (ANAH) et des fonds propres relatifs à un prêt familial pour un montant de 8 448 €.

Madame Bréon propose une subvention de 1000 € pour aider Madame W à rembourser son prêt familial.

Monsieur Lebeau indique que dans les années précédentes, le CCAS a donné entre 1200 € et 1400 € de subvention pour le même type de demande.

Les administrateurs indiquent qu'ils auraient aimé que Soliha présente plusieurs devis.

Sans autre question ou remarque, la proposition est soumise au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

7. APPEL A PROJET DE MME A POUR L'ACHAT D'UNE MACHINE A LIRE

Madame Bréon explique la situation de Madame A, vinciennaise âgée de 77 ans non voyante.

Madame possédait une machine à lire, indispensable pour lire sa correspondance, les livres et journaux. Ce matériel est tombé en panne et elle a été obligée de le remplacer. Cet achat a été effectué à la boutique de l'association Valentin Haüy pour un montant de 2 610 €.

Dans le cadre de la prestation de compensation du handicap (PCH), Madame a obtenu une aide financière de 2 000 € de la MDPH.

Madame Bréon précise que Madame dispose de revenus corrects.

Madame Bréon propose d'allouer une aide de 300 €.

Sans autre question ou remarque, la proposition est soumise au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

8. APPEL A PROJET DU CLUB DES ECHECS DE VINCENNES

Madame Bréon expose le projet du Club des échecs de Vincennes. Depuis de nombreuses années, le club des échecs de Vincennes s'investit auprès des publics précaires et propose des remises de 15 % sur la cotisation au club d'échec (220 €) pour les familles nombreuses, fratries, chômeurs ou personnes en situation de RSA.

Madame Bréon précise que c'est la première demande de l'association auprès du CCAS et souligne que c'est un club assez actif en lien avec de nombreuses écoles.

Madame Martin s'interroge de savoir si l'aide bénéficie aux enfants.

Madame Bréon précise que l'aide sera versée à l'association qui fait des remises de 15 % pour les familles nombreuses ou qui sont au RSA mais que certaines familles peuvent également bénéficier de la gratuité.

Madame Martin ajoute que l'association bénéficie déjà d'une subvention de la Ville.

Monsieur Lebeau précise que cette subvention est de 5 200 €.

Madame Gauvin trouve que la cotisation reste très chère pour des familles à faibles ressources.

Madame Bréon précise que les familles peuvent bénéficier de l'aide Sport-Culture mise en place en septembre dernier par le CCAS avec une prise en charge de 50% de l'adhésion et un maximum de 150€.

Sans autre question ou remarque Madame Bréon invite les administrateurs à voter sur cette proposition

Les administrateurs rejettent cette proposition à l'unanimité.

9. APPEL A PROJET DU CLUB AMITIE PARTAGE

Madame Bréon rappelle l'activité du Club Amitié Partage et présente l'appel à projet de cette année qui consiste en un séjour dans la Sarthe, du 26 au 29 mai 2022.

Madame Bréon explique que tous les ans le CCAS donne la somme correspondant au budget transport, soit 2 200 €.

Madame Bréon invite les administrateurs à voter sur la proposition d'une aide de 2 200 €.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES SUR L'UKRAINE

Monsieur Moraine demande quelles sont les actions menées par le CCAS à destination des réfugiés ukrainiens.

Madame Bréon répond qu'à la prochaine Commission permanente du CCAS plusieurs dossiers vont être présentés. En effet les réfugiés n'ont pas encore obtenu l'allocation d'attente et ainsi dépendent complètement de leur hébergeant.

Elle indique également que le CCAS va prendre en charge les frais de cantine des enfants scolarisés dans les écoles municipales et que dans le cadre d'un partenariat avec l'association Clé Français des cours de français vont être mise en place.

Madame Jourion explique que tout est en train de s'organiser, le contact avec les apprenants pour faire des groupes, la recherche des locaux et du matériel... L'association aura aussi le soutien de personnes ukrainiennes qui parlent le français afin d'aider les ukrainiens dans leurs démarches. Ces cours de français vont accueillir entre 30 et 35 personnes.

Madame Bréon précise que l'association Clé français pourra être aidée par le CCAS pour la mise en place des cours via une subvention qui sera présentée au conseil d'administration de juin prochain.

Madame Bréon souligne aussi que les réfugiés ukrainiens sont très majoritairement des mamans, des grand-mères et des enfants ainsi que quelques personnes seules.

Madame Bréon indique que beaucoup de vincennois se sont proposés pour héberger les réfugiés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

ll

~~ll~~

ll

Stuet
Fduizellen.